

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
BUREAU DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
PV CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER
23 mars 2004 Campus Schœlcher.

- **Etaient présents** : Mesdames Sylvie BERCION, Marie-Françoise BERNABE, Elina DEVOUE, Isabelle MARIE-JOSEPH, Armelle LABALLE, Maryse ARETHAS, Rolande LUCE, Chantal MEZEN, Fagnété SARA.

- Messieurs Alain ARCONTE, Jean-Pierre DARRAS, Max LOUIS, Maurice BURAC, Jacky NARAYANINSAMY, Christian ALIN, Hervé AZALOUX, Jean-Marie BRETON, Henry CLERGEOT, Yves-André FERY, Daniel IMBERT, Emmanuel JOS, Théophile MEHINTO, Jack MOLINIE, Jean-Pierre SAINTON, Jean-Emile SYMPHOR, Jean-Marc BERNADINE, Nicolas CAMPELLO, Philippe BILAS, Vincent De REYNAL Frédéric SAUDUBRAY chargé de mission DRRT et représentant le DRRT de Martinique.

- **Etait absent excusé** : Monsieur Claude MAILLE

- **Avaient donné procuration** : Alain YACOU à Jean-Marie BRETON, Patrick SCHWARTZ à Isabelle MARIE-JOSEPH, Alain XANDE à Vincent De REYNAL (*procuration non retenue, V. de Reynal n'étant pas membre du CS*)

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV du Conseil Scientifique du 24 octobre 2003 ;
2. Examen des propositions d'aides financières de la section permanente ;
3. Règles de déontologie au Conseil Scientifique
4. Bilan des assises de la recherche :
 - ARA – la recherche s'affiche
 - Conseil d'orientation scientifique en Guyane ;
5. Point sur le LMD ;
6. Point sur la mise en place du conseil de l'Ecole doctorale et examen du projet de statuts ;
7. Procédure pour l'invitation à l'UAG des Professeurs étrangers ;
8. Questions diverses.

Monsieur Alain Arconte Président de l'Université des Antilles et de la Guyane ouvre la séance à 9 heures 30. Il invite les membres du Conseil scientifique à consulter sur internet la motion concernant la recherche adoptée à l'unanimité par la conférence des présidents d'universités le 18 mars . Il donne lecture des extraits les plus significatifs de cette motion.

Le Président propose d'avancer l'examen du point sur le LMD afin de libérer le VP du CEVU

- Inscription des questions diverses :
- Yves -André FERY : Interrogation des doctorants élus au Conseil scientifique sur la politique de recrutement des docteurs à l'UAG.
- Daniel IMBERT : Le point sur l'assainissement des comptes de l'établissement.

I/ ADOPTION DU PV DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 24 OCTOBRE 2003

Le Procès – verbal est adopté à l'unanimité après quelques modifications de forme.

II/ EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AIDES FINANCIERES DE LA COMMISSION PERMANENTE

- Reconnaissance de nouvelles équipes en émergence à mi parcours du contrat quadriennal

Monsieur Max LOUIS informe que deux dossiers de demandes de reconnaissance d'équipes en émergence ont été reçus par le BRS.

Ils ont été pré-expertisés par le ministère : Monsieur GAFFARD (DSPT 7) pour le dossier présenté par Mr. Mac DISSI et Monsieur Dominique AUNIS (DSPT 5) pour le dossier présenté par Mme FOUCAN. Les expertises sont parvenues de manière trop tardive (le 4 mars 2004) pour être soumis à la section permanente comme prévu. Le VP CS propose de statuer sur la recevabilité de ces dossiers en plénier.

Il porte à la connaissance de l'assemblée le contenu des expertises : pour l'équipe de Monsieur MAC DISSI l'expert mentionne une possibilité d'amélioration scientifique et pour Madame FOUCAN il note la faiblesse des publications scientifiques. Les deux experts signalent que les dossiers en l'état ne pourraient pas franchir l'expertise nationale mais que le CS pourrait soutenir ces deux équipes pour qu'elles puissent mieux se préparer au prochain contrat. Après discussion, le CS suit la proposition des experts et Le VP CS suggère de retenir l'aide financière de 3000 euros par équipe proposée par la Section Permanente en cas d'avis favorable du CS.

Monsieur Christian ALIN souligne la nouveauté de la procédure. Il souhaite que l'on fasse confiance à ces jeunes équipes par principe.

Monsieur DUPONT souhaite que la faiblesse de publications ne soit pas opposée à ces jeunes équipes.

Le Président annonce sa volonté de soutenir les jeunes équipes.

Monsieur AZALOUX adhère au principe posé par le Président.

Max LOUIS suggère toutefois de transmettre ces observations aux porteurs des projets afin de les aider dans la perspective du nouveau contrat quadriennal.

Monsieur IMBERT préconise de dissocier la procédure de reconnaissance et l'accès à l'aide financière, ce qui évite une attribution d'aide de fait.

Monsieur FERY soulève le problème de l'activité d'encadrement de ces deux jeunes équipes. Le Président réaffirme le principe du soutien aux équipes en émergence. Il préconise l'envoi d'un courrier aux deux porteurs de projets pour les inciter à publier, à recentrer leurs recherches, à accentuer leurs activités d'encadrement.

- **Présentation des propositions d'aides financières retenues par la section permanente du Conseil scientifique**

Monsieur Max LOUIS rappelle la procédure adoptée, le montant des crédits à répartir. Il présente les propositions de répartition. La section permanente du Conseil scientifique s'est réunie les 4 et 15 mars 2004 pour examiner les demandes d'aides. Les crédits sont attribués aux équipes inscrites au contrat quadriennal ainsi qu'aux équipes en émergence dont les dossiers ont été pré expertisés par le ministère et ont reçu l'agrément du Conseil Scientifique.

- **Montant des sommes à répartir**

- Politique contractuelle de recherche scientifique : 64 155,18 euros ;
- Echanges inter pôles : 25 416,29 euros ;
- Soutenances de thèses et stages de doctorants : 20 782,72 euros ;
- BQR : 63 500 euros (actions spécifiques, colloques, publications) ;
- Missions d'échanges scientifiques : 32 811,06 euros.

- **Politique contractuelle de recherche scientifique**

Principes :

La section permanente a proposé de définir une politique de répartition en % de chacun des 7 axes de la politique contractuelle afin d'éviter le saupoudrage. Les pourcentages sont arrêtés en fonction de leur importance dans la politique contractuelle. A savoir :

- Axe 1 (Politique de recrutement et d'émergence d'unités de recherche) : 25 %
- Axe 2 (Développement des relations avec les organismes de recherche) : 10 %
- Axe 3 (Emergence du pôle universitaire guyanais) : 30 %
- Axe 4 (Renforcement de la recherche dans le domaine des matériaux) : 10 %
- Axe 5 (Meilleure structuration de la recherche en Sciences de la terre et de l'univers) : 10 %
- Axe 6 (Meilleure Structuration de la recherche hospitalo-universitaire en relation avec l'INSERM) : 10 %
- Axe 7 (Accompagnement des projets en partenariat avec l'IRD) : 5 %

proposition de répartition :

- Ventiler les demandes des équipes dans chacun des axes ;
- Procéder au calcul de l'aide allouée

- Procéder au calcul de l'aide allouée

Axe 1 : 16 038,80 euros à répartir (25 %)

- 6000 euros pour l'aide aux deux dossiers d'équipes en émergence en pré-expertise ;
- politique de recrutement de qualité / intégration des nouveaux enseignants -chercheurs : 10000 euros

Proposition :

- COVACHIM : 0,5 MC (ATER UAG) :	909,5 euros
- PHATMAH : 1 MC	1818 euros
- GEODE : 1 MC	1818 euros
- CELCAA : 2,5 MC	4545 euros
- DYNECAR (0,5 pt 1 MCU ex. ATER)	909,5 euros

Axe 2 : 6 415,52 euros à répartir (10 %)

Proposition :

AOC / C3I / GEOL / QPVT : 1 603,88 euros par équipe

Axe 3 : 19 246,55 euros (30 %)

Proposition :

AOC / QPVT / PMM / GRER : 4 811,64 euros par équipe

Axe 4 : 6 415,52 euros (10 %)

Proposition :

AOC / COVACHIM : 3 207,76 euros par équipe

Axe 5 : 6 415,52 euros (10 %)

Proposition :

GEOL / LPAT : 3 207,76 euros par équipe

Axe 6 : 6 415,52 euros (10 %)

Proposition :

PHATMAH / ACTES : 3 207,76 euros par équipe

Axe 7 : 3 207,76 euros (5 %)

Proposition :

GRELCA / GEODE-AIHP 1 603,88 euros par équipe

- **Echanges inter pôles**

Principe :

- Une aide aux déplacements au sein de l'unité de recherche, de la périphérie vers le centre
 - Une mission au responsable du labo
 - Une mission non affectée à la disposition de l'équipe
- une mission Antilles : 300euros
une mission Guyane : 700 euros

Proposition :

- AOC : 3 missions Mart-Gpe / 1 mission resp. / 1 mission non affectée : 1 500 euros
- GRIMAAG : 3 missions Mart-Gpe / 1 mission resp. / 1 mission non affectée + 2 visio : 2 340 euros
- LPAT non éligible : Pr Pagney fait partie de GEODE
- QPVT : 2 missions Guy-Gpe / 1mission Gpe-Guy du resp. / 1 mission non affectée : 2 800 euros
- CERC : 3 missions Ant / 1 missions resp. / 1 mission non affectée : 1 500 euros
- GEODE : 3 missions Ant / 2 missions resp. / 1 mission non affectée : 1 800 euros
- GRELCA : 1 mission Ant / 1 mission resp. / 1mission non affectée : 900 euros
- CELCAA : 1 mission Guy-Mart / 1 mission Guy resp. / 1mission Guy non affectée : 2 100 euros
- GEREC : 1 mission resp. Guy / 1 mission non affectée : 1 400 euros

CRPLC : 2 missions Guy / 1 mission resp. Mart-Guy / 1 mission Guy non affectée : 2 800 euros
 CERDJA : 1 mission Guy / 2 missions Gpe-Mart / 1 mission Gpe du resp / 1 mission Guy du Resp. : 2 300 euros
 GRER : 4 Missions Guy / 1 mission resp. Gpe-Guy / 1 mission non affectée : 4 200 euros

- **Soutenances de thèses et stages de doctorants**

Principe :

Compte tenu du nombre élevé des demandes, la SP propose de ne pas accorder cette année de prime de jury de thèse et de tout attribuer aux déplacements des doctorants hors de leur laboratoire d'accueil pour stage, travail de terrain ou recherche bibliographique.

Le Président rappelle que les frais de déplacement des jurys de thèses sont pris en charge par l'administration générale. Les dépenses dépassent largement les possibilités budgétaires car des collègues sollicités exigent de voyager en classe Alizé au tarif des non abonnés.

Proposition :

déplacement métropole : 720 euros
 déplacement Caraïbe : 500 euros

déplacement Antilles : 400 euros
 autre déplacement : 920 euros

GRIMAAG : 1 métropole : 720 euros
 LPAT : 1 métropole : 720 euros
 PHATMAH : 1 métropole 720 euros
 ACTES : 4 métropoles 2 880 euros
 CERC : 1 métropole + 3 autres 3 480 euros
 GEODE : 1 métropole + 1 caraïbe + 1 autre : 2 140 euros

GRELCA : 3 Antilles françaises : 1 200 euros
 CELCAA : 2 autres : 1 840 euros
 CRPLC : 3 métropoles 2 160 euros
 CEREGMIA : 1 métropole + 2 autres 2 560 euros
 CERDJA : 1 métropole 720 euros
 DYNECAR : 1 métropole + 1 autre : 1 640 euros

Total : 20 780 euros

- **BQR (Colloques, aides à publications et actions spécifiques)**

COLLOQUES : 16 000 euros à répartir

Principe : Retenir les dossiers complets comportant l'appel à communication, le budget prévisionnel, la liste des participants, les partenaires éventuels, le comité d'organisation ou le comité scientifique.

Faire la distinction entre colloque international (1,5point) et journée d'étude (1 point) : 1 777,78

Proposition : 4 dossiers sont ajournés : GEOL (non éligible), PMM, GEODE, GRELCA et LEAD : incomplets

AOC : 1 coll. Internat. 2 666,67 euros

CERJDA : 1 journée d'études 1 777,78 euros

CRPLC : 2 journées d'études 3 555,56 euros

GRIMAAG : 2 coll. Internat. 5 333,34 euros

CREJETA : 1 coll. Internat. 2 666,67 euros

Total : 16 000 euros

AIDES À LA PUBLICATION : 36 500 euros à répartir (montant total des demandes : 111 570 euros)

Principe : Initier une réflexion sur la politique éditoriale de l'UAG. Donner la priorité aux publications d'actes de colloques et aux revues.

Attribution à titre exceptionnel d'une aide à hauteur de 50 % pour l'édition de l'ouvrage MELANGES (GEREC-F) destiné à rendre hommage au Pr Abenon admis à la retraite : 3 975 euros

reste à répartir : 36 500 - 3 975 = 32 525 euros selon le barème suivant : aide à hauteur de 80% pour les demandes modiques et 70 % pour les plus importantes.

Proposition :

AOC : 1 039 euros

GRELCAA : 2 972,95 euros

PMM : 1 103,60 euros

GEREC : 2 859,57 + "3 975" = 6 834,57 euros

ACTES : 1 760 euros

CREJETA : 4 672 euros

CERC : 5 919 euros

CEREGMIA : 6 230 euros

GEODE : 3 115 euros

DYNECAR : 399,38 euros

Total : 34 046,02 euros

ACTIONS SPECIFIQUES :

Principe : Affecter 5 000 euros au service commun de la documentation, engagement prévu dans le contrat quadriennal et 700 euros pour les déplacements des collègues préparant l'HDR

Proposition :

Ecole Doctorale : 1 080 euros

ACTES : 1 080 euros

AOC (2 HDR) : 1 400 euros

CRPLC (2 projets) : 2 160 euros

C3I : 1 080 euros

• **Missions d'échanges scientifiques**

On note en demandes justifiées : 21 demandes de missions internationales, 32 nationales, 7 dans la caraïbe, et 9 demandes d'invités.

Principe : Etablissement d'un barème 1,4 pt pour une mission internationale (soit 615,75 euros), 1 pt pour une mission nationale (soit 439,82 euros), 0,6 pt pour une mission caraïbes (soit 263,89 euros) et 1 pt pour 1 invité (soit 439,82 euros).

Proposition :

AOC : 1 c + 2 n + 2 int + 1 inv

GRIMAAG : 3 n + 2 int

LPAT : 4 n + 1 int

GEOL : 2 n + 2 inv

COVACHIM : 1 c

PHATHMAH : 1 n

ACTES : 3 n

CERC : 2 int + 2 car + 1 inv

GRELCA : 2 n + 1 int

CELCAA : 2 int + 3 n

GEREC-F : 1 int

CRPLC : 4 n + 2 inv

LEAD : 3 int + 1 n + 1c

CEREGMIA : 1 n

GRER : dossier incomplet

DYNECAR : 5 int + 2 n

Le Président s'informe du traitement réservé au dossier de Jean-Louis MANSOT.

Monsieur BRETON considère que tous les dossiers transmis hors délai doivent être ajournés.

Le Président demande le réexamen de la situation de Monsieur ROUSTEAU dans l'équipe DYNECAR et l'attribution de 0,5 point au titre de l'intégration d'un jeune chercheur ex-ATER. Pour tenir compte de cette observation la valeur du point par enseignant chercheur intégré est ramenée de 2000 euros à 1818 euros.

Il souligne l'importance du travail effectué par la section permanente, la volonté d'élaborer des critères objectifs pour l'attribution des aides. Il souhaite que l'on procède à quelques vérifications concernant les équipes CREJETA et GEODE.

Les propositions sont validées à l'unanimité par le conseil scientifique.

Le Président et le VP CS annoncent la tenue d'une réunion, le 20 avril prochain, à Paris avec le CNRS, afin de discuter de la politique avec l'UAG pour le prochain contrat. Le CNRS labellise 2 types d'équipes (les UMR et les FRE). Il a été demandé aux responsables d'équipes intéressés par une association avec le CNRS de préparer leurs dossiers pour cette réunion.

Madame BERNABE souhaite que les problèmes de documentation scientifique recherche soient également abordés. Cette rencontre représente pour elle une opportunité de discuter de la politique de documentation avec le CNRS. Le SCD transmettra au Président un dossier pour le 10 avril 2004.

Politique éditoriale de l'UAG :

Monsieur Max LOUIS rappelle le souhait de la section permanente : définir une politique éditoriale au sein de l'UAG. Messieurs SAINTON et BRETON font des propositions. Ils préconisent : la création d'un groupe de travail, l'implantation de presses universitaires, la redéfinition de l'aide à la publication, l'organisation d'un label universitaire.

Madame BERNABE propose des thèmes à aborder tels les publications universitaires électroniques, la mise en ligne des thèses et des épreuves d'examens.

Messieurs LOUIS, JOS et BRETON suggèrent deux possibilités pour structurer le groupe de travail :

- une commission ad hoc
- La commission permanente élargie sur la base du volontariat.

Le Président donne son accord pour un groupe de travail qui serait constitué par la section permanente élargie.

III/ POINT SUR LE LMD

Monsieur BURAC propose de traduire la philosophie générale qui sous-tend la réforme LMD. Elle nécessite :

- la création de nouvelles manières d'évaluer les étudiants ;
- l'introduction de cohérence entre tronc commun et diversité des mentions en licence et master ;
- la définition de domaines de formations sur la base d'un consensus avec un champ d'intervention plus large que la discipline ;
- une structuration transversale des domaines de formation : les UFR ne seront pas propriétaires des formations.

Le premier niveau de sortie de l'Université sera constitué par la licence. Les masters seront adossés à la recherche. Les propositions élaborées par les groupes de travail seront validées par le CA avant d'être transmises au Ministère pour habilitation.

Le Président suggère la réalisation d'un bilan de l'encadrement recherche afin d'évaluer les potentialités dans ce domaine dans la perspective de la création des masters. Il souligne l'importance des chantiers menés de front par l'UAG : Le LMD, La refondation, l'évaluation à mi-parcours, la préparation du prochain contrat.

Madame BERCION précise que la politique de recrutement des personnels ITARF et IATOSS, le nombre insuffisant d'équipes de recherche à l'UAG constituent un frein à l'adossement des masters à la recherche.

Monsieur BURAC rappelle que les laboratoires des grands organismes participent à la formation des DEA/DESS. Il est possible d'établir des conventions avec des laboratoires extérieurs. Il rappelle l'existence du groupe de travail inter pôles qui se réunira prochainement en mai.

Le président souligne les conséquences générées par cette réforme sur les services communs universitaires d'informations et d'orientation. Il pense que le conseil scientifique devrait fortement s'impliquer dans la mise en place du LMD. Il souhaite qu'un point de l'ordre du jour du CS du mois de juin soit consacré aux masters.

La note de cadrage suivante est présentée par le VP CEVU :

1/ Le Calendrier

Elaboration et discussions : année civile 2004

Premier avis des conseils sur l'offre : décembre 2004

Finaliser le projet : janvier - mai 2005
 Décision finale des conseils autour de mai -juin 2005
 Dernière négociation avec MEN (juillet – septembre 2005)
 Remontées informatiques des propositions : Octobre –novembre 2005
 Mise en œuvre à la rentrée 2006 (septembre / octobre)

2 / Au niveau des domaines de formation.

- Lister les diplômes au niveau « L » dont les composantes souhaitent la mise en œuvre.
- Pour une filière L proposée : quels sont les objectifs visés, pour quels publics, en réponse à quel besoin de formation ou de développement du pôle, de l'UAG,,autres,.....
- NB : il s'agit de visualiser et de s'accorder sur les filières à mettre en place sans entrer pour le moment dans le détail de la conception des parcours.**
- Quels éléments déterminent la cohérence et participent à la définition d'un domaine : Le principe d'orientation progressif au sein du domaine ? Le caractère disciplinaire ? La finalité professionnelle ?autres.....
- Pour chaque domaine, envisager des parcours de type disciplinaire, de type professionnel, de type bi ou pluridisciplinaire, ou autres ?
- Pour le niveau M recenser les forces et faiblesses dans les différentes thématiques de recherche, en liaison avec nos partenaires de recherche et professionnels, énumérer les « masters » possibles selon notre approche.
- Inclure dans cette réflexion, la prise en compte de la dimension régionale américaine (Caraïbe et Amazonienne)
- Comment et selon quels critères, quelle logique regrouper ces masters en domaines de formation : Logique disciplinaire ? Finalité professionnelle ? Cohérence avec le niveau « L » ? Autres ?
- Dans chaque domaine « M », faut – il un parcours recherche et un parcours professionnel ? Quel lien de cohérence : T, V ou Y .
- L'intégration des DUT : Un DUT par domaine, incidence sur la définition des parcours ?
- Prendre en compte des éléments émanant des services communs : SCD / SCUIO / SUMPPS/ SUAPS / : Les UE libres ? ou autres ?
- Prise en compte de la politique de nos partenaires : IUFM (les parcours vers les métiers de l'enseignement) / Rectorat (la carte des BTS pour les années 2006-2009)
- Quelle définition pour une équipe de formation ? (Au niveau du domaine, Au niveau du domaine et de chaque composante ayant la responsabilité de parcours de ce domaine ?)
- Différencier l'équipe de formation de l'équipe pédagogique ?

3/ Le cadrage de type "arrêtés Bayrou" pour les cursus L et pour les cursus M

- Nombre d'unités d'enseignements par semestre ou une fourchette, quelles règles de composition d'un parcours : Langues, outils informatiques,.....
- Les catégories d'UE et leur répartition par semestre : UE obligatoires, UE optionnelles, UE au libre choix de l'étudiant, ..autres.... Leurs poids respectifs en ECTS ?
- Dans les parcours bi ou pluridisciplinaires, introduire la notion de majeur et de mineur ? Définir la valeur totale ECTS d'une couleur pour qu'elle soit validée comme majeur, comme mineur ?
- La définition des règles de capitalisation : quels principes généraux définir, à quel niveau de précision ?
- La définition du volume horaire de travail d'un étudiant sur une année, un semestre ? La correspondance ECTS et volume de travail de l'étudiant ?
- Comment définir le volume horaire global d'enseignements d'un L, d'un M? Quelles sont les contraintes : Travail de l'étudiant, Capacité financière,.....autres...
- Evaluation : quelle place donnée au contrôle continu, envisager d'autres types d'évaluation que l'examen final, projets, mémoire,dans une perspective de réduction du volume des examens.
- La notion de tronc commun dans un domaine L ou dans un domaine M ?
- Les dispositifs d'aide et de soutien que l'on pourrait mettre en œuvre avec le LMD : Tutorat(quelle forme ?), Année préparatoire (Droit), Soutien entre les sessions d'examens,
- Les sessions d'examens : Une nécessaire harmonisation, si l'on souhaite une véritable circulation des étudiants entre nos trois pôles, dans le cadre des possibilités d'orientation. Question : Les deux sessions à la fin de chaque semestre semble être le dispositif le plus approprié, en particulier pour l'accueil d'étudiants en mobilité. La suppression de la session de septembre, en serait une conséquence. Une autre conséquence serait une harmonisation du déroulement de l'année universitaire (les semestres devraient débiter et s'achever quasi simultanément, à quelques jours près)

4/ Une toute première approche des Domaines : les questions

4.1 / Le niveau « L »

- Un consensus semble se dessiner autour d'un domaine « Sciences et technologie » au niveau L, qui reprendrait tout ou partie de l'offre actuelle dans ce secteur et serait étoffée par des licences bi ou pluridisciplinaires ou professionnels répondant à des objectifs précis. Pour le moment, le STAPS et les sciences médicales ne seraient pas dans ce domaine. Il convient de s'interroger, et voir comment les critères de cohérence du domaine que nous déciderons, pourront apporter une réponse.

- S'agissant du secteur Droit sciences économiques, on peut formuler les questions de la manière suivante.

* Faut-il un domaine Droit ou un domaine Droit et ? , une manière d'aborder cette question pourrait passer par l'analyse des publics actuels en première année DEUG de Droit.

Le choix du domaine devrait permettre, d'offrir à ces publics des possibilités d'orientations plus ouvertes (Licence prof,) pour réduire de manière significative le taux actuel de déperdition entre la première année et les licences de droit, tout en conservant les choix d'orientations classiques pour les publics dont le droit se confirmerait être un vrai choix de formation, après la première année par exemple.

A la faculté de droit et d'économie de la Martinique on proposerait un domaine de type « sciences juridiques et politiques » ou « droit et sciences politiques », (Choix de la meilleure terminologie à faire).

* Quel type de domaine dans le secteur « sciences économiques » : « sciences économiques et sociales » ou « économie et gestion » ou « économie, gestion, administration » ou

Le choix du nom est fonction de la visualisation de l'ensemble des filières « L » que l'on souhaite ouvrir dans ce secteur. La réflexion doit tenir compte de l'existence de la filière AES, d'une diversification des filières dans ce secteur, de la liaison avec la filière « MASS », ou d'une autre filière plus attractive qui pourrait prendre la succession du MASS et dont la première année pourrait se faire aussi bien dans le domaine « sciences et technologie » que dans le domaine arrêté pour le secteur « sciences économiques »

- Pour les lettres et sciences humaines, il peut être envisagé un seul domaine « lettres et sciences humaines », on peut aussi dissocier comme cela semble se dessiner, entre « Arts, Lettres et langues » et « sciences humaines et sociales ». C'est encore la visualisation des filières que l'on envisage dans ce secteur et la notion de cohérence arrêtée pour un domaine qui permet de voir s'il faut un ou deux domaines : ici le critère d'orientation peut-être significatif.

- La question du STAPS et des Sciences médicales reste ouverte. Certaines universités font le choix d'un domaine de type « Biologie, Sport, Santé », sans que cela soit incompatible avec l'existence d'un domaine « sciences et technologie » (voir l'université de Saint-Etienne).

Dans la mesure où le cycle des études médicales n'est pas complet et n'offre pas des formations de type L ou M dans le domaine de la santé, on pourrait considérer dans un premier temps que la médecine reste un cas particulier ?

Mais, ne peut-on envisager au niveau L, un domaine qui pourrait intégrer le STAPS et un ou des aspects de la biologie ??

4.2 / Le niveau « M »

Certains domaines, comme « sciences et technologies » peuvent se retrouver aux deux niveaux L et M. Mais cela n'est pas une obligation.

D'autres domaines sont à rechercher, notamment dans la perspective de Master prenant en compte la réalité régionale et le rayonnement international.

Un consensus entre universités partenaires et l'UAG devrait vite aboutir à l'internationalisation des masters en langues, tourisme et commerce international. Géographes, juristes, économistes réfléchissent, d'autre part, sur un domaine de formation Master transversal du type « Territoires, intégration régionale, mondialisation ». Un autre projet de Master « Langage, société, environnement » est appuyé par l'ISEF pour faciliter la coopération avec ses partenaires. Cette thématique ne devrait-elle pas être reprise au niveau L ? Les questions touchant à l'identité et à la culture dans le contexte caraïbéen ne pourraient-elles pas servir de support à l'élaboration d'un Master.

*La Guyane (IES) propose un domaine « Sciences et sociétés de l'espace amazonien » ; la Faculté des sciences un domaine sciences et technologies mention : environnement, vie et société en milieu tropical.
Ces deux propositions ne sont-elles pas conciliables sous un vocable à définir dans un encadrement de recherche à préciser ?*

L'adossement des Masters à la recherche, du fait de la taille limitée des équipes de recherche à l'UAG passe par une plus grande mutualisation entre laboratoires, un large partenariat à engager avec les grands organismes de recherche implantés sur les trois pôles et n'interdit pas des accords avec d'autres universités européennes ou autres.

IV/ REGLES DEONTOLOGIQUES AU SEIN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Max LOUIS rappelle que les propositions de répartition des aides financières aux équipes sont élaborées par la section permanente du Conseil scientifique. Il existe un réel débat au sein de cette émanation du CS.

Les propositions sont validées par le CS et le CA. Elles font l'objet d'une large information par le biais des PV et des relevés de décisions. Certains collègues se plaignent de la procédure et des choix, persuadés que les membres du CS favorisent leur propre équipe. Aussi, le VP CS propose qu'on ne puisse pas intervenir en séance pour défendre sa propre équipe, à l'instar de ce qui se fait à l'AUF.

Messieurs Christian ALIN, IMBERT et BRETON notent, dans le travail effectué par la section permanente, une progression dans la transparence et la recherche de critères objectifs. Ils souhaitent une amélioration dans la restitution de l'information et dans la défense des projets.

Messieurs FERY ET IMBERT proposent que chaque membre de la section permanente soit mandaté pour soutenir le projet des labos.

Le Président souligne les progrès réalisés au niveau de la transparence de la procédure. Il propose d'améliorer la restitution des informations et des décisions (relevé de décision sur le site web de l'UAG). La proposition de Mr FERY est retenue.

V/ EXAMEN DE LA PROPOSITION DE STATUTS DE L'ECOLE DOCTORALE

Le conseil scientifique examine le projet de statuts et propose des modifications avant de les soumettre au conseil d'administration du 25 mars 2004 (voir annexe).

VI/ BILAN DES ARA ET DE LA RECHERCHE S'AFFICHE

- Monsieur Max LOUIS remercie Madame Maryse ARETHAS et la directrice du CRESTIG pour leur forte participation dans la réalisation de la recherche s'affiche et fait un rappel des événements en adressant encore ses félicitations aux participants et aux lauréats. En ce qui concerne les assises proprement dites, il précise que le volume 1 des actes des ARA n'a pas encore été validé par le Conseil Régional de Guyane et que le volume 2 est validé et accessible sur le site de la Région.

- Conseil d'orientation scientifique du pôle universitaire Guyanais :

Monsieur MEHINTO a accepté de faire le point sur le conseil d'orientation scientifique

Le point fort de ce projet est la mise en place du GIP en cours de signature au ministère.

Monsieur CLERGEOT souligne la complexité de cette structure qui fédère l'UAG, les organismes de recherche, les universités métropolitaines et brésiliennes.

Monsieur Christian ALIN note la complexité, la confusion des problématiques, la possibilité de conflits de compétences, de difficultés dans la répartition des crédits.

Monsieur CLERGEOT signale que les craintes financières ne sont pas fondées. Le budget du GIP est réduit, les crédits de l'UAG sont fléchés, les crédits recherche s'inscrivent dans le cadre du contrat.

Messieurs MEHINTO et CLERGEOT rappellent l'existence d'un Conseil Scientifique au sein du pôle guyanais.

VII/ PROCEDURE D'INVITATION DE PROFESSEURS A L'UAG

Monsieur Max LOUIS souhaite soumettre au CA un principe pour améliorer la gestion des dossiers de professeurs invités à l'UAG. Trop de dossiers de demandes d'autorisation arrivent en CS, alors que l'enseignant

invité est déjà sur place. Il propose 2 examens annuels (septembre/octobre et février/mars) pour les examens des demandes par le CS restreint. Aucune dérogation ne sera admise dans l'intérêt des invités. Il envisage d'adresser un courrier pour informer les Doyens, et l'ensemble des enseignants-chercheurs.
Le CS approuve ces propositions.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Politique de recrutement par l'UAG de ses propres docteurs :

Monsieur BILAS explicite sa question. Il s'agit d'avoir des précisions sur la politique de recrutement des docteurs par l'UAG : Forme-t-elle des doctorants pour ses propres labos ? les forme-t-elle pour des emplois à l'extérieur ?

Monsieur LOUIS rappelle un principe admis par un précédent conseil : à niveau égal, préférence au Docteur formé à l'UAG.

Messieurs BRETON, BURAC, ALIN précisent que la politique de recrutement relève de la compétence des commissions de spécialistes. Elles recrutent les meilleurs docteurs.

Monsieur FERY souligne qu'il est important pour le doctorant de montrer sa capacité à l'ouverture, à l'adaptation à d'autres thématiques, à un travail à l'extérieur.

Monsieur DUPONT informe que l'Université de Bourgogne ne recrute pas les doctorants qu'elle forme.

2/ Point sur la situation budgétaire de l'UAG :

Le Président résume en quelques chiffres la situation :

- 442 000 euros de recettes non perçus sont atteints par la prescription quadriennale (1996/97/98/99/2000)
 - 474 000 titres de recettes à annuler pour des raisons techniques
 - 1 438 000 Meuros de provision au titre de travaux à effectuer
 - 1 920 000 Meuros de fonds de roulement qui doit subir un réajustement.
 - des difficultés à faire le point sur les frais d'inscription.
 - Les CPER 94-99 : difficultés pour clarifier la situation
 - Destruction par la cour des comptes des documents antérieurs à 1997.
 - Pas de clarté au niveau du suivi des crédits recherche
 - Nécessité de provisionner 80 000 à 100 000 euros pour les condamnations par le tribunal administratif
- Le Président souligne l'incertitude de la situation et les limites du recours à la mutualisation. Il proposera au CA des mesures concernant les CPER.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 13H15.